



Je pense que mon patron magouille;mais

Par **letbox**, le **18/05/2012** à **19:42**

Bonjour,rnje pense que mon patron essaye de mettre en faillite l entreprise ou je travaille.tt d abord s est une entreprise du batiment qui a ete creer il y a 20 ans dont nous sommes 7 salaries. Mon nouveau patron l a racheter il y a 2 ans et depuis nous avons perdu bcp de contrats importants,du coup la semaine derniere il a convier tt le monde a une reunion pour annoncer qu il veut tous nous passer aux 35h a cause de la baisse de travaille et de chiffre d affaire et qu en cas de refus il procederait a des licenciments; (jusque la je pense qu il est dans ses droits !) sauf que:personne n a constater d une baisse de travaille:rnil faut savoir qu'il a une autre entreprise depuis 2002 ou 2004;qui n a rien avoir avec le batiment avec un salaire,qui depuis 2 ans son salaire est tjs sur nos chantiers,(comment peut il payer ce salaire ainsi que tt les charges de cette autre entreprise alors que persionne n y travaille?)je me suis rendu compte cette semaine en travaillant chez un particulier qu il facture ses clients au nom de sa 1 er entreprise ,qu il se fourni en produit et en mains d oeuvre avec la 2 em entreprise(la mienne)je comprend mieux pk il n y a pas de rentree d argent dans la 2em enreprise et qu il dit qu il y a une baisse de chiffre d affaire et qu il veut nous passer au 35h avant de nous licencier je pense que mon patron magouille, mais comment en avoir la preuve et si c le cas ,quoi faire ? et doit on accepter les 35 h (qui dit baisse de salaire pour les employers)rnmerci de m avoir lus et de me donner une reponse

Par **pat76**, le **20/05/2012** à **17:57**

BonjourrrnVous devriez aller à l'inspection du travail expliquer la situation et également à un inspecteur des impôts.rnrnIl y a abus de biens sociaux.